

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL - SEANCE DU 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin 2023, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 19 Juin 2023 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

**Présents** : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Didier SILVA.

**Excusés** : Alain COLLIN a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE, Christian BESSE a donné pouvoir à Guillaume DELPRAT, Philippe DUPUY a donné pouvoir à Michaël VIGIER.

**Absents** : Julien GRUGET, Carla ABREU.

Présents : 14    Excusés : 3    Absents :    2    Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### I Commissions communales

- a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

#### II Grand Périgueux - Assainissement

- a) Création d'une station d'épuration

#### III Urbanisme.

- a) Demande d'accord de principe - création d'un chemin d'accès
- b) Demande d'accord de principe - rétrocession de la voirie

#### IV Grand Périgueux - convention Espace France Service

- a) Autorisation de signer la convention

#### V Enedis – extension du réseau électrique

- a) Demande de participation financière pour extension du réseau

#### VI Personnel

- a) Création d'un poste d'agent de maîtrise
- b) Augmentation de la quotité horaire du poste « 'agent de maîtrise »

#### VIII Sauvons l'Hôpital

- a) Motion de soutien

#### IX Questions diverses

- a) Demande de travaux sur le RD N° 45 (route du marché de la Fraise)
- b) Point sur les travaux de la future gendarmerie
- c) Maison de santé : courrier de la SCM Vernoise
- d) Licence iv communale
- e) Bilan de la Fête médiévale

## I Compte-rendu des commissions communales

### *Intervention d'Annick CIRARD*

Les marchés des producteurs ont débuté et se dérouleront tous les dimanches matin, sous la Halle, jusqu'en septembre. De nombreuses animations sont prévues.

Ciné-Passion projettera cet été des films en plein air, aux abords de l'Atrium. Il s'agit de films à l'affiche actuellement.

Concernant la saison culturelle, elle est en cours d'élaboration et devrait commencer en octobre. Par ailleurs, il est prévu la retransmission d'un match de la coupe du monde de rugby à l'Atrium en octobre.

Le Tour du Limousin traversera la commune le 16 août prochain avec un sprint en centre -bourg. A cette occasion, 2 banderoles à l'effigie de la commune de Vergt ont été commandées et seront positionnées afin d'être bien visibles lors de la retransmission télévisée de la course.

### *Intervention de Michaël VIGIER*

A la demande de la commune, le SDE 24 a réalisé une étude énergétique de la mairie. Une restitution est prévue jeudi 29 juin en mairie.

Concernant l'espace de Loisirs intergénérationnel, l'analyse des offres est programmée le 04 juillet prochain. Concernant le lot n° 2, la seule entreprise ayant soumissionné a dernièrement réalisé le pump-track de Val de Louyre et Caudeau. Un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, expert dans ce domaine, a été testé la qualité de la réalisation afin de déterminer le savoir-faire de l'entreprise, dans un domaine qui reste très spécifique.

Concernant la réfection de la toiture de l'église, l'entreprise Virgo a été retenue. Un problème est apparu concernant la demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine. L'architecte des Bâtiments de France, pour valider la demande, impose des tuiles « canal », inadaptées à la charpente existante (le devis initial respectant le principe d'un remplacement des tuiles à l'identique). Une entrevue entre le responsable local de la Fondation du Patrimoine, l'entreprise Virgo et l'architecte sera organisée afin de trouver une solution commune. En effet, l'absence d'accord de la Fondation du Patrimoine empêcherait également la possibilité de déduction fiscale d'éventuels dons que des administrés ou entreprises pourraient verser pour ce projet, de même, qu'une inscription de l'Eglise au titre des monuments historiques.

Durant l'été, une classe de l'école élémentaire sera entièrement refaite.

Du point de vue sportif, le Tour du Limousin passant sur le territoire communal, il convient de trouver des signaleurs chargés de se positionner aux intersections de l'itinéraire traversé et d'empêcher des véhicules de s'engager sur la route pendant le passage des coureurs. Pauline AUBLANT se montre volontaire pour cette « mission ».

### *Intervention de Brigitte BAZINGETTE*

Concernant les affaires scolaires, suite au départ en retraite de Thierry SOPHIE, Marianne CONTE le remplace à l'école élémentaire et sera elle-même remplacée par ..... CHALINGEAS. Les prévisions d'effectifs pour la maternelle sont stables. Il est également à noter l'arrivée d'une nouvelle professeure, Mme GRAS.

Pour l'école maternelle, des voyages de fin d'année ont été programmés, avec une participation financière de la commune, de petits travaux sont également à prévoir pendant les vacances scolaires. Enfin, une kermesse est organisée vendredi 30 juin.

Brigitte BAZINGETTE indique également avoir assisté à une réunion organisée par l'UDM, sur le thème de la désertification médicale notamment, en présence du directeur départemental de l'ARS. Il en ressort que les 10 prochaines années seront très compliquées avant d'entrevoir des jours meilleurs. Il sera proposé des assistants médicaux, chargés de seconder les médecins dans leur tâche. Une solution serait que les médecins jouent le rôle de tuteur pour de jeunes internes, lesquels auraient ensuite la possibilité de s'installer.

L'A.R.S. réalisera un diagnostic du territoire chargé de dresser un état des lieux.

*Intervention de Nathalie DUPUY*

Nino PAJOT a reçu la médaille de la ville lors de l'inauguration de la salle qui portera désormais son nom. Il a offert à cette occasion une de ses toiles à la commune.

Concernant l'installation de parcs de stationnement « vélos », les arceaux ont été reçus et les emplacements identifiés, les services techniques se chargeront de l'installation. Il reste à prévoir la signalétique.

Le projet de cabanes à livres va prochainement aboutir. Suite à la réception de plusieurs devis, le mieux-disant a été identifié et son offre sera validée rapidement. Pour le moment, 2 cabanes à livres seront commandées.

Concernant le marché hebdomadaire, certains commerçants sédentaires se plaignent d'une trop grande concurrence. Un débat contradictoire s'engage. Il est cependant convenu que la concurrence est bénéfique pour rendre encore plus attractif le marché du vendredi.

*Arrivée de Pierre HENNINOT*

## **II Grand Périgueux - assainissement**

### **a) Construction d'une nouvelle station d'épuration**

Les services du Grand Périgueux, compétents dans le domaine de l'assainissement, ont indiqué que la station d'épuration actuelle arrivait en « fin de vie » et serait prochainement obsolète. Même si les travaux restent à leur charge, il convient à la commune d'acquérir la parcelle et de la céder à l'Euro symbolique au Grand Périgueux.

Monsieur le Maire est ainsi chargé par son Conseil municipal de négocier l'achat d'une parcelle de 1 500 m<sup>2</sup> environ, en prolongement de la station actuelle.

## **III Urbanisme - Projet de lotissement privé au Mouteix**

### **a) Création d'un chemin d'accès**

Monsieur le Maire indique qu'un promoteur envisage d'acquérir les parcelles de la SCI Les Mouteix afin de construire un lotissement. Un chemin devra être créé afin de permettre l'accès au droit du futur lotissement. Le promoteur souhaite que la commune finance cet accès, situé sur le domaine public communal. Un devis a été demandé et s'élève à environ 33 000 € H.T.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal donne son accord de principe, à l'unanimité, pour la création et le financement de ce futur chemin d'accès, lequel ne sera réalisé que lorsque le projet de lotissement sera mature. Il est précisé que Nathalie DUPUY, intéressée à l'affaire, n'a pas pris part au vote dans cette affaire.

### **b) Rétrocession de la voirie**

Dans ce même dossier, le Conseil municipal donne son accord de principe pour que la voirie lui soit rétrocédée gratuitement lorsque les lots auront été construits.

## **IV Grand Périgueux -Espaces France Services**

### **a) Convention de partenariat**

Le Grand Périgueux ayant décidé d'aider au financement du fonctionnement des Espaces France Services (prise en charge de la moitié du reste à charge en cas de déficit de fonctionnement), l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante avec le Grand Périgueux.

## **V Enedis - extension du réseau électrique**

### **a) Demande de participation financière pour extension du réseau**

Dans le cadre d'une demande de Cu b au lieudit Peyrefond, 230, route du dernier Croquant, la réalisation du projet, à savoir 3 lots à usage d'habitation, nécessite l'extension du réseau électrique.

Pour que ce CU b soit accordé, le Conseil municipal devra accepter de prendre en charge le coût de l'extension du réseau électrique, ce qu'il accepte à l'unanimité.

## **VI Personnel**

### **a) Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 01 août prochain. Ce poste sera proposé à la cheffe du service de restauration scolaire laquelle a été nommée par promotion interne, sur la liste d'aptitude du CDG. Accord à la majorité (1 abstention).

### **b) Augmentation de la quotité hebdomadaire du poste « agent de maîtrise »**

Monsieur le Maire propose, pour le même poste, d'augmenter la quotité hebdomadaire de l'agent, au 01 septembre 2023, et de passer de 23 h 58 / 35<sup>ème</sup> à 32 h 13/35<sup>ème</sup> (+ 7 h 15). Il convient donc de créer, à effet du 01 septembre 2023, un poste d'agent de maîtrise pour une quotité de 32 h 13/35<sup>ème</sup>.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **VII Comptabilité - Finances**

### **a) Détermination d'un tarif de location de la salle de musique**

Nathalie DUPUY indique avoir été sollicitée par une administrée qui souhaite louer, temporairement et occasionnellement, une salle communale afin d'y exercer son activité professionnelle de conseils dans le cadre de sa micro-entreprise. La salle proposée serait la salle de musique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de fixer la demi-journée de location à 10 Euros.

Il conviendra bien évidemment de formaliser cette location par une convention et d'établir un planning d'occupation entre les différents utilisateurs.

### **b) Remboursement de frais**

Un commerçant du marché hebdomadaire rencontre des difficultés pour emporter ses déchets, la réglementation lui interdisant de les stocker avec ses produits frais. En attendant de trouver une solution plus pérenne et de prendre langue avec les Services Vétérinaires, il est convenu que les services municipaux se chargeront de déposer ses déchets dans les bornes d'apport volontaire. Chaque passage

étant facturé 5 € 22 par le SMD3, le Conseil municipal décide que ce commerçant devra rembourser chaque passage. Il est prévu un remboursement trimestriel.

Une attention particulière sera apportée à la gestion des déchets des autres commerçants et également du polystyrène.

## **VIII Sauvons l'Hôpital**

### **a) Motion de soutien**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courriel émanant du collectif pour la défense de l'hôpital, relatif à la sauvegarde des hôpitaux et l'accès aux soins pour tous.

L'assemblée délibérante, consciente et inquiète de la désertification médicale, du manque de moyens et des fermetures répétées des urgences, appuie fermement l'initiative de ce collectif et vote unanimement une motion de soutien en ce sens.

## **IX Questions diverses**

### **a) Demande de travaux sur la D n° 45**

Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'unité d'aménagement du Conseil Départemental indiquant la nécessité de prévoir la réfection de la R.D. n° 45 (route de salon). Le Département prend acte de la demande qui sera étudiée en 2024 en fonction des autres demandes et du budget alloué.

### **b) Travaux de la future gendarmerie**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux (la maîtrise d'œuvre est assurée par le Grand Périgueux). Les travaux ont débuté.

Pour des raisons techniques, l'implantation de la voirie et l'accès au futur jardin ouvrier ont été modifiés.

### **c) Maison de Santé**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la SCM Vernoise au Grand Périgueux. La SCM Vernoise composée des professionnels de santé de la Maison de Santé assume le loyer mensuel. De part les augmentations régulières du loyer ainsi que du départ de praticiens, le reste à charge est divisé par le nombre de professionnels restants lesquels paient également ainsi la part de locaux inoccupés.

Le Conseil municipal rappelle l'importance capitale et primordiale de la présence de professionnels de santé sur la commune et souhaite que le nombre de praticiens soit conservé et augmenté. Il charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier au Grand Périgueux afin qu'il accepte de revoir cette situation et qu'il propose un loyer à des conditions financières plus basses, calculées sur l'occupation effective des locaux.

### **d) Licence IV communale - permis d'exploitation**

Afin de ne pas la voir devenir caduque et inutilisable car périmée, la commune avait racheté en 2014 la licence IV de l'ancien « Restaurant du Nord ».

Cependant, il est nécessaire de la faire fonctionner ponctuellement et, pour cela, en 2014, Pierre HENNINOT avait passé la formation pour obtenir le permis d'exploitation, permis obligatoire pour pouvoir faire fonctionner une licence IV. La durée du permis étant de 10 ans et s'achève donc en 2024.

Pierre HENNNINOT rappelle qu'il serait souhaitable qu'un élu s'engage à passer la formation afin de pouvoir continuer à exploiter la licence IV et éviter qu'elle soit périmée.

Le Conseil estimant que Pierre HENNINOT a très bien rempli cette tâche et s'est montré pleinement investi jusqu'à présent, ce dernier est invité à renouveler son permis d'exploitation.

#### **e) Drapeau européen**

Le Conseil municipal se montre favorable au pavoisement de la mairie avec le drapeau européen, tout au long de l'année.

#### **f) Fête médiévale**

Sandrine HIVERT, présidente de l'association en charge de la Fête médiévale, dresse un bilan positif de cette manifestation et remercie chaleureusement bénévoles et participants. Environ 2 000 personnes ont été accueillies sur le week-end. Le repas a attiré 135 convives, le concert a été un franc succès et a rempli l'Eglise. Les enfants de l'école et du périscolaire ont également participé à la Fête ainsi que l'association La Clé et Vergt patrimoine et le Bournat. La collaboration avec l'association de pétanque a été parfaite. Des combats en armures, des cracheurs de feu, des exposants et de l'artisanat ancien étaient proposés. Quelques petits couacs sont cependant à regretter dans la gestion des locaux communaux entre associations et la planification des interventions des services techniques.

L'ordre du jour est levé à 20 h 25.

Signature du Maire

Signature du secrétaire